

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2012

CRÉATION DES EMPLOIS D'AVENIR - (N° 148)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 119

présenté par
M. Germain

ARTICLE 2

À la dernière phrase de l'alinéa 16, supprimer le mot :

« scolaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel